

PAD MEDIAPARK

PROCEDURE D'INFORMATION ET PARTICIPATION

RAPPORT DE SYNTHESE

CONTENU DU RAPPORT

I. Introduction.....	1
II. Liste des démarches et réunions.....	2
III. Synthèse des principales observations du public.....	7
IV. Comptes rendus des réunions d'information et de participation.....	12
Compte rendu des débats de la réunion d'information et de participation du 5 juin 2018 sur le projet de Plan d'aménagement directeur «Mediapark ».....	12
Compte rendu des débats de la réunion d'information et de participation du 6 juin 2018 sur le projet de Plan d'aménagement directeur «Mediapark ».....	15

I. INTRODUCTION

L'article 6 de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 mai 2018 relatif au processus d'information et de participation du public préalable à l'élaboration des projets de plan d'aménagement directeur précise ceci :

Art. 6. § 1^{er}. Le déroulement de la phase d'information et de participation préalable à l'adoption du projet de PAD fait l'objet d'un rapport de synthèse rédigé par l'Administration.

§ 2. Ce rapport de synthèse comprend :

- 1° La liste complète des démarches entreprises, des réunions organisées et de toute autre initiative prise par l'Administration dans le cadre de l'exécution du présent arrêté;
- 2° La synthèse des principales observations formulées par le public concerné à propos du projet de PAD envisagé ;
- 3° Les comptes-rendus visés aux articles 3, § 4, et 5, § 2.

§ 3. Ce rapport de synthèse est :

- 1° joint au dossier soumis au Gouvernement en vue de l'adoption du projet de plan ;
- 2° publié sur le site internet de l'Administration, où il reste accessible jusqu'à la fin de la procédure d'adoption du PAD.

§ 4. Dans sa décision d'adoption du projet de PAD, le Gouvernement, motive expressément sa décision sur chaque point à propos duquel il s'est écarté des observations émises.

II. LISTE DES DÉMARCHES ET RÉUNIONS

Voici la liste des démarches et réunions qui ont été entreprises dans le cadre de la procédure d'information et de participation du PAD Mediapark :

- Mise en ligne d'une page internet propre au projet sur le site internet de Perspective en 2017
- Le 17 mai 2018, publication d'une pleine page dans les éditions bruxelloises de 3 journaux francophones (Le Soir, La Libre Belgique et La Capitale) et 2 journaux néerlandophones (Het Laatste Nieuws, Het Nieuwsblad) informant les citoyens de la tenue des réunions d'information et de participation ;
- Le 2 juin 2018, publication d'un quart de page dans les éditions bruxelloises de 3 journaux francophones (Le Soir, La Libre Belgique et La Capitale) et 2 journaux néerlandophones (Het Laatste Nieuws, Het Nieuwsblad) informant les citoyens de la disponibilité, sur le site internet de perspective.brussels de :
 - o L'instruction du ministre-président adressée à perspective.brussels de procéder à l'élaboration d'un PAD ;
 - o Un document explicatif synthétisant le périmètre d'intervention envisagé, le diagnostic, les principaux enjeux identifiés et objectifs poursuivis ;
 - o L'adresse courriel, postale et le numéro de téléphone du point de contact auprès duquel le public concerné peut obtenir des informations à propos du PAD envisagé et demander à être invité aux réunions d'information et participation du 4 au 11 juin ;
 - o Un formulaire en ligne par le biais duquel le public concerné peut demander à être invité à la réunion d'information et de participation ;
- Le 18 mai 2018, envoi d'un mail aux communes sur lesquelles s'étend le périmètre du projet de PAD concernant les réunions d'information et de participation, pour publication aux valves communales et sur leurs sites Internet ;
- Le 6 juin 2018, envoi d'un mail aux communes sur lesquelles s'étend le périmètre du projet de PAD, les informant de la disponibilité, sur le site internet de perspective.brussels de :
 - o L'instruction du ministre-président adressée à perspective.brussels de procéder à l'élaboration d'un PAD ;
 - o Un document explicatif synthétisant le périmètre d'intervention envisagé, le diagnostic, les principaux enjeux identifiés et objectifs poursuivis ;
 - o L'adresse courriel, postale et le numéro de téléphone du point de contact auprès duquel le public concerné peut obtenir des informations à propos du PAD envisagé et demander à être invité aux réunions d'information et participation du 4 au 11 juin ;
 - o Un formulaire en ligne par le biais duquel le public concerné peut demander à être invité à la réunion d'information et de participation ;
- A partir du 24 mai, distribution de 10 000 cartes postales toutes-boîtes dans le quartier du PAD, invitant les citoyens aux réunions d'information et de participation et les informant des différents moyens de s'informer et de participer (permanences, point de contact) ;
- Du 18 mai au 6 juillet, tenue de permanences chez perspective.brussels, deux demi-journées par semaine (mercredi après-midi et vendredi matin) ainsi qu'un soir sur rendez-vous (jeudi soir) ;
- Du 18 mai au 6 juillet, tenue d'un point de contact par mail, téléphone et courrier papier ;
- Le 18 mai, mise en ligne d'un formulaire par le biais duquel le public concerné peut faire part de ses remarques, observations et suggestions ;
- Le 18 juin 2018 (9h-11h30), tenue d'une permanence dans la commune de Schaerbeek ;
- Le 5 juin 2018 (11h) et le 6 juin 2018 (18h), tenue de 2 réunions d'information et de participation chez perspective.brussels ;

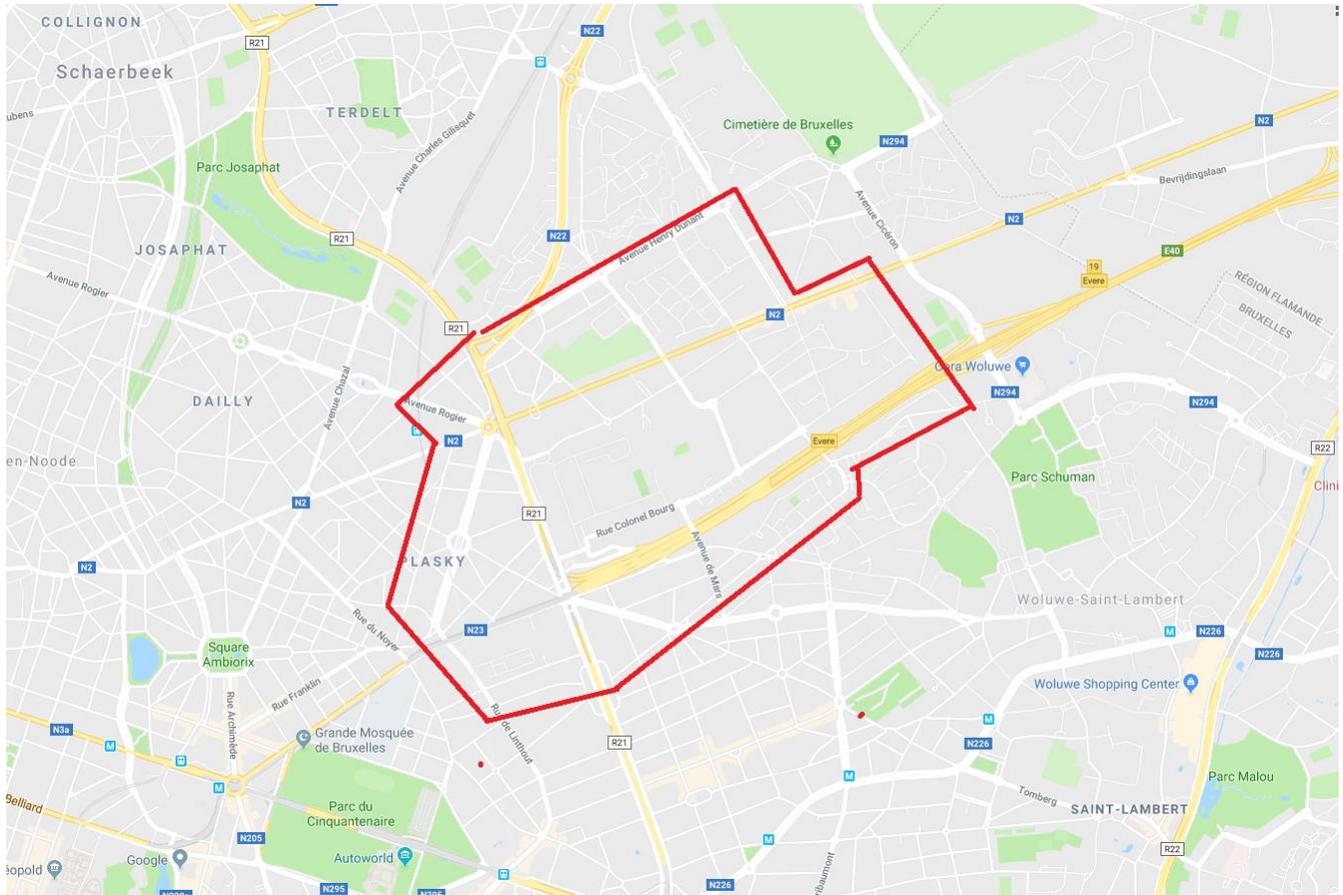


Figure : Zone de distribution des toutes-boîtes



05/06/18 11:00
06/06/18 18:00

Mediapark

Plan d'Aménagement Directeur du site Reyers /
Richtplan van Aanleg voor de Reyers-site

Réunions d'information et de participation / Info- en participatiesessies

Votre quartier bouge ! Uw wijk, in volle beweging !

Transformer le site « Reyers » en une Cité des médias, des logements, des commerces, des services de quartier et un nouveau parc.

Omvorming van de Reyers-site tot een diverse en levendige wijk met mediabedrijven, handelszaken, wijkdiensten en een nieuw park.

RÉUNIONS DE PARTICIPATION

Lieu : perspective.brussels (métro Porte de Namur)
Mardi 5 juin 11h-12h30 ou mercredi 6 juin 18h-19h30

PERMANENCES du 18 mai au 6 Juillet

Sur www.perspective.brussels/PAD
Chez *perspective*, rue de Namur 59, 1000 Bruxelles
Les mercredis de 13h30 à 16h30
Les jeudis de 17h à 19h (uniquement sur rendez-vous)
Les vendredis de 9h30 à 12h30
Dans la commune de Schaarbeek
Lundi 18 juin de 9h à 11h30

CONTACT

courriel : pad-rpa@perspective.brussels
courrier : *perspective.brussels*, Département
Stratégie, rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

Informations complémentaires, prises de rendez-vous, invitations à la réunion d'information et autres moments participatifs : www.perspective.brussels

PARTICIPATIEMOMENTEN

Locatie: perspective.brussels (metro Naamsepoort)
Dinsdag 5 juni 11u-12u30 of woensdag 6 juni 18u-19u30

INFOPUNTEN vanaf 18 mei tot en met 6 juli

Via www.perspective.brussels/RPA
Bij *perspective*, Naamsestraat 59, 1000 Brussel
Op woensdagen, van 13u30 tot 16u30
Op donderdagen, van 17u tot 19u (enkel op afspraak)
Op vrijdagen, van 9u30 tot 12u30
In de gemeente Schaarbeek
Maandag 18 juni van 9u tot 11u30

CONTACT

e-mail : pad-rpa@perspective.brussels
postadres : *perspective.brussels*, Departement
Strategie, Naamsestraat 59, 1000 Brussel

Voor bijkomende informatie, het maken van een afspraak, of uitnodigingen voor de informatiemomenten en participatieve bijeenkomsten : www.perspective.brussels

Editeur responsable / Verantwoordelijke uitgever: Christophe Sola, Directeur général / Directeur-generaal perspective.brussels - rue de Namur / Naamsestraat 59 - 1000 Bruxelles / Brussel - Photo / Foto: © perspective.brussels



Figure : Toutes-boites

Bruxelles bouge !

Du 4 au 11 juin 2018 : la semaine des grands projets urbains

Les quartiers stratégiques de la Région bruxelloise vont profondément se transformer dans les années à venir. Pour accompagner leur développement, le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale a chargé* perspective.brussels (administration bruxelloise en charge de la planification territoriale) d'élaborer des projets de Plans d'Aménagement Directeurs (PAD). L'état des lieux et les grands enjeux des 10 premiers d'entre eux seront présentés au public du 4 au 11 juin 2018. Toute l'info sur www.perspective.brussels



Participez !

Réunions de participation

Lieu : perspective.brussels (métro Porte de Namur).
Chaque quartier fera l'objet de deux réunions de présentation, pour permettre à un maximum de personnes intéressées de participer.

	Lundi 4 Juin	Mardi 5 Juin	Mercredi 6 Juin
11h-12h30	Herrmann-Debroux	Mediapark	Heyvaert
13h-14h30	Casernes	Gare de l'Ouest	Porte de Ninove
18h-19h30	Heyvaert	Casernes	Mediapark
20h-21h30	Porte de Ninove	Herrmann-Debroux	Gare de l'Ouest
	Jeudi 7 Juin	Vendredi 8 Juin	Lundi 11 Juin
11h-12h30		Josaphat	Midi
13h-14h30		Loi	Bordet
18h-19h30	Midi		Loi
20h-21h30	Bordet		Josaphat

Contact

courriel : pad-rpa@perspective.brussels / courrier : perspective.brussels,
Département Stratégie, rue de Namur 59, 1000 Bruxelles.

Permanences

A partir du 18 mai et pendant 30 jours après la date de la présentation, nous répondons à vos questions, recueillons vos observations et suggestions.

Sur www.perspective.brussels/PAD

Chez perspective.brussels, rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

- Les mercredis de 13h30 à 16h30
- Les jeudis de 17h00 à 19h00 (uniquement sur rendez-vous)
- Les vendredis de 9h30 à 12h30

Dans les communes de 9h à 11h30

Anderlecht (Heyvaert, Porte de Ninove, Midi) : **lundi 18 juin**

Auderghem (Delta-Herrmann-Debroux) : **mercredi 20 juin**

Bruxelles (Porte de Ninove, Heyvaert, Bordet, Loi) : **lundi 18 juin**

Evere (Josaphat, Bordet) : **lundi 18 juin**

Ixelles (Casernes) : **jeudi 21 juin**

Molenbeek (Heyvaert, Porte de Ninove, Gare de l'Ouest) : **mardi 19 juin**

Saint-Gilles (Midi) : **mercredi 20 juin (9h-11h)**

Schaerbeek (Mediapark, Josaphat) : **lundi 18 juin**

Watermael-Boitsfort (Delta-Herrmann-Debroux) : **lundi 18 juin**

Informations complémentaires, prises de rendez-vous, invitations à la réunion d'information et autres moments participatifs : www.perspective.brussels



* Par Arrêtés ministériels du 8 mai 2018 (M.B. 14 mai 2018), conformément à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 mai 2018 relatif au processus d'information et de participation du public préalable à l'élaboration des projets de plans d'aménagement directeurs.

Éditeur responsable : Christophe Söll, Directeur général de perspective.brussels - rue de Namur 59, 1000 Bruxelles / Photos : Droits Réservés

La semaine des grands projets urbains

À partir du 4 juin

retrouvez toute l'information relative aux projets de Plans d'Aménagement Directeurs (PAD) sur www.perspective.brussels*

● **L'instruction du Ministre Président** adressée à perspective de procéder à l'élaboration d'un projet de PAD

● **Un document explicatif** par PAD, synthétisant :

- le périmètre d'intervention envisagé
- le diagnostic
- les principaux enjeux identifiés et les objectifs poursuivis

● **L'adresse courriel, l'adresse postale et le numéro de téléphone du point de contact** auprès duquel le public concerné peut :

- obtenir des informations à propos du PAD envisagé
- demander à être invité aux réunions d'information et de participation du 4 au 11 juin

● **Un formulaire en ligne** par le biais duquel le public concerné peut demander à être invité à la réunion d'information et de participation



* Conformément à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 mai 2018 relatif au processus d'information et de participation du public préalable à l'élaboration des projets de plans d'aménagement directeurs.

Éditeur responsable : Christophe Soil, Directeur général de perspective.brussels - rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

courriel : pad-rpa@perspective.brussels / courrier : perspective.brussels, Département Stratégie, rue de Namur 59, 1000 Bruxelles / téléphone : 02 435 42 00

Figure : Publication journaux du 2 juin 2018

III. SYNTHÈSE DES PRINCIPALES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Urbanisme, aménagement du territoire et patrimoine :

- Vision stratégique
 - Remarque sur l'ordre illogique d'élaboration des PADs avant l'approbation définitive du PRDD et du Plan Mobilité Régional.
 - Ne pas limiter la vision stratégique au périmètre du PAD : intégrer les réflexions sur l'entrée de ville E40 (Parkway), l'aménagement du boulevard Reyers, relation avec la Place Meiser, etc., mais aussi d'appréhender l'ensemble des gros projets comme le PAD Josaphat et le PAD Cassernes.
 - Le projet en soi est très positif : un nouveau quartier innovant, avec des nouveaux logements, peu de voitures, orienté vers les modes actifs, un espace public généreux, et les facilités nécessaires.
 - Le planification devrait être pratique et attentionnée pour les habitants actuels, pas seulement pour ceux qui auront les moyens d'acheter un appartement dans les nouveaux bâtiments.
 - Proposition d'extension du périmètre du PAD incluant à tout le moins le rond-point et ses abords directs situés au croisement des avenues Georgin et Mommaerts et les terrains Vlan + D-side Village 22,24, 26 Av Mommaerts pour la réalisation d'une pépinière d'entreprises media du D-side Village étendu dans un projet architectural mixte d'ampleur pour ainsi créer une nouvelle porte d'entrée au Media Park, dans une optique d'inclusion de ces activités média à l'ambition régionale, permettant une ouverture vers Evere & Paduwa.
 - Réclamation sur le caractère introverti du projet Mediapark par rapport à la programmation, le projet intègre peu les quartiers existants adjacents.
- Densité
 - Questionnement sur la densité élevé.
 - Demande que le rapport plancher sol soit mentionné.
 - Demande de s'appuyer sur les études globales sur la densité réalisées préalablement.
 - Ne pas créer davantage de logements : les Bruxellois ne demandent pas une ville de tours, il faut garder la qualité de la ville. D'abord remplir les logements vides avant d'en construire de nouveaux.
 - Il est regrettable qu'il y ait eu une zone verte dans le passé, et maintenant on parle de densification.
 - Actuellement une grande fourchette d'estimation dans le plan, de 2000 à 3000 logements, qui signifie aussi une grande différence sur l'impact de la mobilité, les gabarits, ...
 - La superficie moyenne par maison est incompatible avec le RRU.
 - Tous les espaces libres sont actuellement occupés par les télés et sont saturés. Comment densifier dans ses conditions ?
 - L'ambition de ce projet dépasse le projet d'un simple parc familial mais plutôt la création d'un quartier entier.
 - Beaucoup trop de nouveaux habitants dans le quartier en tenant compte du projet VLAN et de la transformation des bureaux de la rue C. Bourg en appartements.
 - Questionnement sur le besoin de faire un nouveau plan de développement Mediapark quand les vacances le long de le l'E40 ne sont pas abordées ;
 - Il faut prévoir des maisons individuelles au lieu des immeubles à plusieurs étages.
 - Inquiétude de pertes de valeur des maisons et appartements autour du site suite au projet.
 - Nécessité de pouvoir capter les plus-values.
- Programme
 - Partage de l'option fondamentale de maintenir le rôle Media du site.
 - Il y a peu d'espaces prévus pour les entreprises.
 - Il faut avoir des endroits communs disponibles pour les habitants.
 - Le plan ne prévoit pas assez d'équipement publics pour répondre aux besoins actuels et futur du quartier. Il faut prévoir des équipements publics dans le projet: écoles et des crèches à taille humaine, infrastructures sportives.
 - Les activités commerciales ne répondent pas aux besoins des habitants du quartier. Le quartier a besoin des petites commerces (boulangerie, boucherie etc), pas de centre commercial.

- 24.000 m² de commerces est beaucoup mais Perspective affirme qu'il ne s'agira pas d'un centre commercial.
- Questionnement sur le besoin du quartier d'un cinéma, avec toutes les nuisances (bruits, déchets, ...) qui vont s'y greffer.
- Forme urbaine et gabarits
 - Les îlots IJK du plan envisagé sont trois immeubles très imposants qui vont supprimer la vue des trois barres de logements de la rue Colonel Bourg sur la végétation existante ; cela ne correspond pas au slogan de Mediapark : « habiter un parc urbain ». Le slogan compte seulement pour les nouveaux habitants.
 - Conserver les arbres situés à l'arrière des immeubles de logements Rue C. Bourg, au fond des parcelles Rue H. Evenepoel et à la place des Carabiniers pour pouvoir continuer à bénéficier d'un peu d'intimité et de la verdure.
 - S'interroger sur la pertinence de ce geste architectural alors qu'il y a déjà un symbole, la Tour Reyers.
 - Manque de vision sur le skyline du Boulevard Reyers, succession de tours entre Diamant et Meiser, pas de cohérence. Proposition alternative : créer un élément fort de repérage dans le périmètre du Parkway E40 vers le boulevard A. Reyers, affirmer la tour Reyers comme élément isolé, créer un élément dominant vers l'avenue Gerogin.
 - Inquiétude sur les gabarits notamment des bâtiments au fond des parcelles rue Evenepoel, Rue C. Bourg et la place des Carabiniers.
 - Le projet de l'ancienne imprimerie est mal implanté sur le plan car selon le permis, le bâtiment vient à front de rue. Et ils ont vendu ce plan en étant sans vis-à-vis et maintenant vous proposez des immeubles devant.
 - Suggestion de remplacer les tours en béton par des maisons écologiques (avec électricité durable, matériaux écologiques...) de 2 à 3 étages maximum sur les zones réservées aux logements, intégrées dans le parc, en donnant la chance aux bruxellois plus aisés et moins aisés de vivre ensemble dans un cadre sain, verdoyant.
- Mixité
 - Préciser la taille et la nature des logements, et envisager une mixité dans les typologies des logements.
 - Envisager suffisamment de logements accessibles aux familles modestes, aux jeunes familles jeunes, aux familles monoparentales et célibataires. Sur les 2 à 3.000 logements seuls 15% seraient publics sans aucune garantie de logement social.
 - Proposition de fixer un pourcentage de logements sociaux par PAD : 15 % pour les projets privés de plus de 1000 m² et 25 % pour les projets de plus de 10.000 m².
 - Interrogation sur les surfaces prévues pour les bâtiments non-résidentiels qui ne semble pas reposer sur une étude de faisabilité ou économique ;
 - Demande de déconstruire les préjugés à l'égard du logement social et de ses occupants.
 - Demande que le débat sur la mixité sociale soit mené publiquement et largement, à l'échelle de l'ensemble de la Région, avec des intervenants du monde académique et du monde associatif (RBDH) et que les conclusions en soient largement diffusées.
- Espaces publics
 - Besoin de clarifier les concepts des « portes ».
 - Suggestion de réaliser la porte Meiser comme une arcade majestueuse, comme référence au bâtiment actuel VRT/RTBF ;
 - Manque de vision pour le réaménagement du Boulevard Reyers, l'étude actuelle de BM est une réflexion purement technique.
 - Interrogation sur le parc « soi-disant » de huit hectares. Impression qu'il n'y a pas un véritable parc, trop zones imperméables.
 - Proposition de maintenir une barrière verte de 50 mètres minimum entre les rues Henri Evenepoel, et Colonel Bourg et les nouvelles implantations, déplaçant les nouvelles constructions derrière ce rideau vert qui profitera aux deux parties, et de concentrer les bâtiments au centre du site.

- Le PAD prévoit l'ouverture du site au public, ce qui est positif. La qualité des espaces publics pourrait toutefois être mise à mal par la densité du programme et les formes urbaines envisagées.
- Manque de verdure dans les alentours, notamment Rue C. Bourg.
- Patrimoine
 - Il faut étudier les incidences sur l'Enclos des Fusillés.
 - Il y a une interrogation sur la pertinence d'un geste architectural alors qu'il y a déjà un symbole : la Tour Reyers.
- Sécurité
 - Inquiétude qu'autant de logements et d'activités amènent de l'insécurité.
 - Inquiétude que l'aménagement du parc ne donnera pas assez de sentiment de sécurité.
- Chantier
 - Etudier les risques d'abîmer les bâtiments existants lors de la construction de ce projet.
 - Besoin de contrôler les nuisances causées par les travaux qui vont s'étaler sur plus de 15 ans et y apporter des solutions créatives ensemble avec les entreprises médias existants.

Développement économique :

- intégrer les riverains pour avoir une réflexion avec les autres activités économiques prévues.
- Le projet prévoit pour la VRT et la RTBF deux bâtiments distincts alors qu'il se trouvent actuellement dans un seul bâtiment. En bonne intelligence, il ne devrait y avoir qu'un seul bâtiment étant donné qu'ils devraient avoir des services communs (documentation, discothèque...).
- Proposition de créer une dynamique de quartier inclusive visant à veiller aux développements économiques des acteurs déjà présents dans une réalité en mutation.
- Il faut veiller à une saine concurrence et une complémentarité entre les initiatives publiques et privées en permettant à chacun de profiter d'un renouveau du quartier en profitant des mêmes leviers.

Mobilité :

- Trafic routier
 - Il faut étudier l'augmentation du trafic incité par les nouveaux logements et activités du projet sur les rues avoisinants dans un contexte de voiries déjà saturées en heure de pointe : notamment la rue Evenepoel, l'avenue Georgin et la rue C. Bourg.
 - De gros efforts devront être fournis par les futurs occupants afin de favoriser l'utilisation des transports en commun, des modes de déplacement actif et le covoiturage.
 - L'entrée de l'E40, l'axe Reyers et la place Meiser sont problématiques.
 - Demande la mise en œuvre du projet Parkway sans plus attendre.
 - Il faut étudier les incidences environnementales du projet de Parkway-E40 et être attentif à son timing pour rendre toute la zone plus habitable.
 - L'hypothèse que beaucoup de personnes qui travaillent sur le site vivent aussi sur ou autour du site est fautive.
 - Inquiétude sur l'annonce que la VRT prévoit d'étendre sa flotte avec des véhicules de sociétés.
 - Questionnement sur quels véhicules auront accès au Mediapark.
 - Favorable à la démolition du viaduc.
 - S'interroger sur l'impact sur les habitants actuels de la volonté d'instaurer de nouvelles habitudes de mobilité pour les futurs habitants.
 - Les camions ne respectent pas les signalisations.
 - Etudier l'impact sur la qualité de vie et la mobilité si tous les grands projets tels que Josaphat sont réalisés.
 - Cycliste s'inquiète des changements climatiques.
 - Suggestion de co-housing et des services communs pour les transports.
 - Problème de cohabitation des nouveaux ménages, les travaux engendrés par la construction de ce projet et la circulation actuelle.

- Demande de faire baisser le volume du trafic intramuros et donc de réduire le stationnement à destination et de promouvoir sur et autour des sites les modes alternatifs en assurant la continuité de leur usage vers le centre de la ville et les pôles d'emploi, en particulier...
- Demande que les dérogations (à la baisse) au RRU (qui permet actuellement jusqu'à deux voitures par ménages) soient facilitées.
- Transport en commun
 - Les transports en commun actuels sont déjà saturés.
 - Le futur statut du transport en commun n'est pas clair.
 - Il y a une grande concentration de maisons dans le sud-est le plus éloigné des lignes de tram existantes.
 - Toute la chaussée de Louvain est cannibalisée par De Lijn et la STIB n'y a pas accès. Il faut uniformiser la tarification et faire collaborer la Stib et De Lijn.
- Stationnement
 - Interrogation sur les conditions prévues pour les nouveaux bâtiments sur le site, en termes de places de stationnement, de stationnement pour vélos, etc. ;
 - Il est très difficile actuellement de se garer et de sortir de son parking.
 - Proposition de faire quartier sans parking.
 - Un énorme HLM est construit qui cannibalise les parkings du quartier.
 - Eventuel parking à destination des navetteurs.
 - Attention aux parkings trop chers qui incitent les habitants des appartements à se garer en rue.
 - Prévoir suffisamment de places de parking dans le projet.
 - La réalisation d'un tel projet devrait être accompagnée de la mise en place de parking P+R en amont (Flandre) et de navette pour acheminer les travailleurs.
- Modes actifs :
 - Besoin de prévoir des passages piétons/vélos traversant le boulevard Reyers.
 - Besoin d'intégrer la hiérarchie STOP dans les aménagements de l'espace public.
 - Besoin d'intégrer dans le PAD les principes du projet de PRDD par rapport à l'amélioration et l'extension du réseau des pistes cyclables (pistes cyclables séparées, RER vélo,...).
 - Besoin de prévoir des installations de stationnement vélos correspondant aux besoins des cyclistes.
 - Le PAD doit prévoir la possibilité de réaliser la connexion RER vélo le long de l'E40.
 - Il faut prévoir des pistes cyclables séparées sur la Moyenne Ceinture dans le cadre de la réalisation du RER vélo.
 - Besoin de renforcer les ICT rocades B et C traversant la zone Reyers. Opportunité de désenclaver le site de la VRT-RTBF.
 - Observation sur l'importance de l'ICT 4 longeant Mediapark pour la connexion entre les commune à l'est de la région et le centre-ville.
 - Besoin d'aménager la piste cyclable sur la chaussée de Louvain comme piste séparée et large. Les carrefours devront être aménagés en évitant les conflits pour les modes actifs.

Bruit :

- Les arbres protègent du bruit de l'E40.
- Résoudre la question du bruit des avions avant de continuer à construire.
- Le bruit généré par les véhicules circulant notamment rue Colonel Bourg va aller croissant, la circulation y étant déjà très dense à certains moments de la journée.
- Inquiétude qu'autant de logements et d'activités amènent beaucoup de nuisances sonores.
- Le passage des camions dans les rues avoisinantes pendant les travaux causera des nuisances sonores et de la saleté.

Faune et flore :

- Davantage préserver la nature, éviter de la brutaliser.
- Il est dommage de couper de grands arbres qui amènent beaucoup de bienfaits.

- Il n'y a pas besoin d'argent pour faire un parc, tout le monde peut jardiner. Les employés peuvent venir planter des patates.
- Prévoir des espaces de potagers, compost.
- Il faut travailler avec le plan Nature, prévoir des sources de nourriture pour les animaux.
- Mettre à disposition l'étude phytosanitaire du parc existant.
- Disparition des nombreux arbres (ils ne sont pas tous malades) d'espèces variées, d'où disparition des insectes, oiseaux, renards et autres.
- Il y a lieu de réaliser une étude environnementale de la forêt et de réaliser un plan d'aménagement forestier du site tenant compte de sa richesse d'espace vert.
- Le projet de Mediapark va contre les politiques de la Région (Bruxelles Environnement) et la Commune de Schaerbeek sur les questions de nature, jardins, biodiversité et environnement.

Sols et eaux :

- Développer une vision pour une renaissance du Roodebeek et du Maelbeek en collaboration avec Bruxelles Environnement, la Région, Vivaqua, les communes concernées. Etre exigeant en termes de gestion des eaux, de maillage pluie, notamment pour éviter les problèmes d'inondation et de pollution.
- Prévoir des zones perméables ; le béton ne favorisera sûrement pas l'infiltration des eaux ; il faut positionner un élément eau dans le parc au point bas.
- Il y a des sites archéologiques qui sont renseignés dans le cahier 16 de l'atlas du sous-sol archéologique de Bruxelles. Pour le périmètre de la VRT, il y a un remblais. Sur le périmètre de la RTBF, il y a deux remblais. Il faut faire les fouilles préventives avant les travaux pour les services archéologie.

Déchets :

- Plus de gens égale plus de déchets.

Energie :

- Prévoir dans si possible dans un PAD une réflexion « smart cities ». Il y a ici une opportunité d'avoir un smart district.

Microclimat :

- La pollution de l'air va augmenter, impact sur la santé.
- Des tours vont cacher le soleil, notamment sur les immeubles de logements Rue C. Bourg.

Participation / Procédure :

- Félicitations pour Perspective avec l'organisation de ces réunions de participation mais, il en faut plus, et mettre à disposition du public les présentations.
- Certains acteurs médias dans le quartier désirent être entendus et associés au projet.
- Réclamation sur le délai limité pour formuler les remarques lors de la phase de participation préalable et la mise à disposition des documents que après 15 jours.
- Réclamation sur la mise à disposition des documents uniquement dans la commune de Schaerbeek et pas dans les communes avoisinants du projet mediapark : Evere et Woluwe-Saint-Lambert.
- Regret que la phase de participation n'ait pu commencer que tardivement alors que l'élaboration du PAD est déjà très avancée.
- Le volet réglementaire du PAD n'a pas été présenté lors des réunions publiques.
- Risque de décisions faites en petits comités vu le manque de transparence et le fait que le PAD est un instrument très puissant.
- Constatation que le PAD est un nouvel instrument et de trop nombreux PAD sont lancés simultanément.
- Proposition de procédure différente incluant davantage de participation et un développement phasé.

- Interrogation vis-à-vis du nouvel outil PAD et de son utilité si ce n'est pour déroger plus facilement et plus rapidement au Plan Régional d'Affectation du Sol et aux règlements d'urbanisme
- Demande que les séances d'information ne soient pas présentées par les urbanistes de Perspective, qui sont juges et parties et dont plusieurs sont issus de cabinets ministériels.
- Demande que les animateurs des séances d'information soient des spécialistes formés correctement, n'aient pas d'intérêts à la cause et soient situés au-dessus de la mêlée.

IV. COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

COMPTE RENDU DES DEBATS DE LA REUNION D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU 5 JUIN 2018 SUR LE PROJET DE PLAN D'AMENAGEMENT DIRECTEUR «MEDIAPARK »

Contexte du compte-rendu : Conformément à l'article 2§ 1 al. 2 de l'Arrêté du 3 mai 2018 relatif au processus de participation et d'information du public¹, l'administration en charge de la planification territoriale (perspective.brussels) a organisé, suite à l'adoption de l'Arrêté ministériel du 8 mai 2018 donnant instruction de procéder à l'élaboration d'un projet de plan d'aménagement directeur pour la zone « Mediapark », une réunion d'information et de participation du public sur le projet de plan d'aménagement directeur envisagé (PAD) «Mediapark » en date du « 5 juin 2018 ».

Pour la facilité du lecteur, les échanges de cette réunion sont repris dans l'ordre chronologique du déroulement de la réunion.

Il a par ailleurs été décidé de répondre à l'ensemble des observations, suggestions et questions posées malgré le fait que certaines étaient en dehors du cadre de l'arrêté évoqué.

Ce document sera mis en ligne sur le site de perspective.brussels jusqu'à la fin de la procédure d'adoption du PAD.

Habitant du quartier : habitant dans une des trois tours de la rue Colonel Bourg, il voit les îlots IJK du plan envisagé comme trois immeubles très imposants qui vont supprimer sa vue vers la végétation existante; il estime qu'en ce qui le concerne, cela ne correspond pas au slogan de Mediapark « habiter un parc urbain ».

Perspective : on peut bénéficier d'un espace public moins dispersé s'il est situé au centre, et qu'en outre, le bois actuel est en très mauvais état sur cette zone. Les volumes montrés sur les illustrations ne sont pas des projets d'architecture, mais des tests de volumétrie et d'implantation au niveau du plan en réflexion. La typologie de ces constructions est conçue actuellement comme des socles actifs avec quelques émergences fines qui permettront les vues à travers pour conserver une relation visuelle avec le parc. Il faut noter qu'à terme, un grand parc de 8 ha sera accessible aux habitants ? aujourd'hui, le terrain est une enclave non accessible.

¹ Arrêté du 3 mai 2018 relatif au processus d'information et de participation du public, préalable à l'élaboration des projets de plan d'aménagement directeur, M.B. du 9 juin 2018, p. 39070.

Habitant du quartier (rue Evenepoel) : remarque qu'elle n'a pas pu comprendre la présentation en NL. Elle demande ce qui va se passer sur la rue Evenepoel, son jardin étant adjacent au projet de la VRT, si des tours vont cacher le soleil, et quelle sera l'augmentation de trafic sur la rue Evenepoel.

Intervenant : demande des précisions sur la taille et la nature des logements, en particulier si une mixité de logements en termes de taille est prévue et si des logements accessibles aux familles modestes sont envisagés.

Une intervenante se renseigne sur un éventuel parking à destination des navetteurs.

Habitant du quartier : M. parle de la "misère de Reyers" actuelle. Il y a beaucoup de grands projets tels que Josaphat; quelle sera la qualité de vie et la mobilité si tous les projets sont réalisés. Des études d'impact ont-elles été réalisées ici? Y a-t-il encore beaucoup à construire? Ne peut-on pas plus préserver la nature?

Habitant du quartier : Un riverain habitant près du contrôle technique explique que depuis les nombreuses années qu'il réside dans le quartier, il a subi de nombreux changements et que parmi ceux-ci, un des rares changements positifs est que les arbres ont grandi et protègent du bruit de l'E40. On construit de nouveaux buildings partout alors que la question du bruit des avions n'est pas résolue. Il y a de gros problèmes de trafic au rond-point près du contrôle technique, un trafic énorme rue Colonel Bourg. Il est inquiet car il est déjà très difficile de se garer et même de sortir de son parking. Quelles seront les règles pour le parking ? Tout le monde a sa voiture, de nos jours.

Intervenant : demande quel sera le calendrier de réalisation, et quels sont les équipements publics prévus ?

Perspective : nous sommes bien conscients des problématiques de mobilité, qui dépassent le cadre du plan envisagé et que des mesures seront prises pour minimaliser les problèmes dans le périmètre : c'est la raison pour laquelle est envisagé un quartier mixte qui permet de minimiser les déplacements (on fait les courses, on habite, on travaille, on va à l'école dans le quartier). Un travail est en cours avec la STIB et Bruxelles-Mobilité pour renforcer les transports en commun (bande bus, prémétro amélioré, modes actifs développés). Plusieurs bureaux d'étude travaillent sur le quartier pour les questions liées à la mobilité.

Perspective : En termes de logement, une mixité est bien envisagée : différentes typologies sont prévues : logements « Soho » où travail et habitation sont liés, appartements, maisons unifamiliales. Il y a également un engagement du Gouvernement pour réaliser minimum 15% de logements publics.

Perspective : toutes les remarques légitimes, on signale qu'on en prend note et que le P-V sera mis sur le site de Perspective dans les 15 jours. En outre, toutes ces questions seront renseignées dans un rapport au Gouvernement. Dans ce genre de projet, il existe une tension entre la volonté de satisfaire des besoins globaux en logement, espace public, qui se font sentir à l'échelle de la Région, et la nécessité d'améliorer le cadre de vie des quartiers. C'est la question de savoir comment un site peut répondre partiellement à des besoins régionaux tout en faisant l'objet d'un développement urbanistique qui profite aux quartiers et améliore le cadre de vie des habitants. Ici, un équilibre est donc recherché entre une certaine densité et la nécessité de préserver un espace suffisant pour un parc public auquel aujourd'hui les riverains n'ont pas accès. Les vis-à-vis sont parfois difficiles à gérer. Toutes ces questions sont étudiées dans un RIE qui sera disponible pendant l'enquête publique ; les riverains pourront alors juger si les réponses apportées sont suffisantes. Il est certain que le Gouvernement, s'il approuve ce plan, devra prendre ses responsabilités en termes de mobilité. En termes de phasage, la partie est sera normalement réalisée en dernier, d'ici une dizaine d'années. Il faudra à ce moment que les transports en commun aient été développés et que des solutions de mobilité aient été trouvées pour que les comportements puissent changer. Il a été question d'un parking de dissuasion en dessous du projet Emeraude. La réflexion est en cours pour une petite capacité à cet endroit mais, de manière

plus globale, on est déjà trop loin dans la ville. Le mieux serait d'être plus à l'extérieur de la ville. Pour ce faire, une discussion avec les partenaires flamands est nécessaire.

ARAU : signale qu'il a déjà étudié ce quartier. Ce qui est problématique à ce stade, c'est l'entrée de l'E40, l'axe Reyers et la place Meiser. La démolition du viaduc, c'est bien. Mais l'ARAU sera attentif au timing de Parkway, pour rendre toute la zone plus habitable. Le parc est présenté comme un atout mais on y construit beaucoup, elle demande donc quels sont les gabarits envisagés et estime que la tour n'est pas un modèle incontournable.

Habitant du quartier et membre du comité de quartier Pelletier: signale avoir transmis ses remarques dans le cadre de l'étude d'incidences pour les PU VRT et RTBF, mais s'interroge sur l'absence d'enquête publique pour Parkway.

Intervenant : s'intéresse au bassin versant du Maelbeek, et demande qu'une vision soit développée pour une renaissance du Maelbeek. Il y a des exigences à avoir en termes de gestion des eaux, de maillage pluie, notamment pour éviter les problèmes d'inondation et de pollution de la Senne.

Habitante du quartier : elle se dit opposée à la création de davantage de logements ; les Bruxellois ne demandent pas une ville de tours, les étrangers sont contents de la qualité de ville. Il faut la garder. Il y a un problème d'écoles saturées. Il faut en prévoir qui soient à taille humaine. Elle estime qu'on prévoit beaucoup de logements mais peu d'espace pour les entreprises.

Habitant (FR/NL/EN) : souligne l'importance de se souvenir des personnes fusillées, in a modern context of reconciliation ; il faut prendre en compte les victimes des deux camps. Placer cela au premier plan. Pas besoin d'argent pour faire un parc, tout le monde peut jardiner. Les employés peuvent venir planter des patates.

Habitante demande de prévoir des espaces de potagers, compost, entend qu'on va couper de grands arbres, trouve cela très dommage car les arbres amènent beaucoup de bienfaits, protègent ; où est la limite de la densification ? Il faut travailler avec le plan Nature, prévoir des sources de nourriture pour les animaux. Il faut avoir des endroits communs disponibles pour les habitants.

Intervenant : s'interroge sur les gabarits : on se situe près d'une entrée de ville, il y a une volonté de geste architectural mais il y a déjà un symbole, la Tour Reyers. Il y a beaucoup de logements vides à Bruxelles : à remplir avant d'en construire de nouveaux. Il demande quelles seront les zones perméables et quels seraient les premiers blocs construits.

Habitante du quartier : il est regrettable qu'il y ait eu une zone verte dans le passé, et maintenant on parle de densification.

Perspective : on confirme le statut de symbole de la tour Reyers et tous les gabarits envisagés dans le plan en réflexion restent en-dessous. La plus haute émergence est limitée dans l'état actuel de l'étude à 70m. A l'exception de quelques émergences pensées en fonction des ombres portées, les gabarits s'inscrivent dans ceux du quartier.

Perspective : La gestion de l'eau est une préoccupation constante et elle est bien prise en compte dans les réflexions ; côté est, le sol reste en grande partie perméable pour favoriser au maximum l'infiltration. Côté ouest, une partie de l'espace public est aménagée au-dessus des caves du bâtiment existant, récupérées pour en faire un parking public. Les autres parkings sont systématiquement situés en-dessous des constructions. Une réflexion est en cours avec Vivaqua pour les questions de gestion de l'eau.

Perspective : L'enclos des Fusillés est un site classé, il sera bien pris en compte dans le dessin de l'espace public final. Comme pour les bâtiments on a montré ici que les grandes principes de l'aménagement de l'espace public, pas au niveau d'un projet concret. L'atmosphère du cimetière doit rester intime pour favoriser le recueillement.

Perspective : Les espaces communs sont envisagés et rendus possibles même si l'outil PAD ne n'a pas vocation à régler ce degré de détail. A cet effet, le socle des immeubles a été dimensionné pour accueillir toutes sortes de programmes ; la réflexion est à intégrer au niveau des projets d'architecture.

COMPTE RENDU DES DEBATS DE LA REUNION D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU 6 JUIN 2018 SUR LE PROJET DE PLAN D'AMENAGEMENT DIRECTEUR « MEDIAPARK »

Contexte du compte-rendu : Conformément à l'article 2§ 1 al. 2 de l'Arrêté du 3 mai 2018 relatif au processus de participation et d'information du public², l'administration en charge de la planification territoriale (perspective.brussels) a organisé, suite à l'adoption de l'Arrêté ministériel du 8 mai 2018 donnant instruction de procéder à l'élaboration d'un projet de plan d'aménagement directeur pour la zone « Mediapark », une réunion d'information et de participation du public sur le projet de plan d'aménagement directeur envisagé (PAD) « Mediapark » en date du « 6 juin 2018 ».

Pour la facilité du lecteur, les échanges de cette réunion sont repris dans l'ordre chronologique du déroulement de la réunion.

Il a par ailleurs été décidé de répondre à l'ensemble des observations, suggestions et questions posées malgré le fait que certaines étaient en dehors du cadre de l'arrêté évoqué.

Ce document sera mis en ligne sur le site de perspective.brussels jusqu'à la fin de la procédure d'adoption du PAD.

Architecte, habitant, membre de la plateforme Reyers : revient sur la vision stratégique qui n'est pas limitée au périmètre du PAD Mediapark. Plusieurs questions se posent : le statut de l'entrée de ville E40, le statut du boulevard Reyers, comment les portes de Mediapark vont aller chercher la ville etc. Comment mettre concrètement en relation le périmètre et son environnement, quelle relation entre la porte Meiser et la place Meiser, par exemple ? Il fait partie du CA de l'étude d'incidences du bd Reyers. L'étude se fait en partant d'une réflexion purement technique sur le nombre de bandes. L'aménagement définitif du boulevard est prévu pour juin 2019, mais il manque une vision stratégique. Quel va être le statut du transport en commun, quel va être le skyline du boulevard ? Quel dialogue avec la tour Reyers ? Actuellement, on prévoit une succession de symboles dans différents plans. Il n'y a pas de cohérence.

Perspective : partage l'idée que l'espace public n'est pas uniquement un espace infrastructurel pour résoudre des flux, mais nécessite aussi un projet de paysage. Deux équipes de paysagistes travaillent d'ailleurs sur les projets connexes.

Perspective : L'équipe Parkway est en train d'élaborer une vision plus globale qui doit servir à faire un cahier de recommandations paysagères et urbanistiques pour le projet de réaménagement du boulevard Reyers, en

² Arrêté du 3 mai 2018 relatif au processus d'information et de participation du public, préalable à l'élaboration des projets de plan d'aménagement directeur, M.B. du 9 juin 2018, p. 39070.

collaboration avec Bruxelles-Mobilité. Les équipes des projets Mediapark et Parkway sont en collaboration continue pour assurer la vision globale de la zone. Pour les transports en commun, une réflexion globale est en cours avec la STIB. Il y a plusieurs lignes de bus qui contournent le site actuellement. Le trajet de l'une d'elles ou carrément une nouvelle ligne peut être dévié par l'intérieur du site.

Perspective : on est accompagné d'un bureau spécialisé en mobilité. Le quartier est saturé actuellement. Des actions à court terme sont prévues et les autorités sont alertées pour des mesures plus structurelles à long terme. C'est un nouveau quartier, donc l'occasion est offerte de limiter le nombre de stationnement et donc d'instaurer des habitudes de mobilité différentes pour les futurs habitants. Après c'est aussi dans la facilitation des modes actifs. Evoluer d'un site enclavé à un site accessible. Le site est très accidenté, difficile de trouver des parcours pour les PMR, les cyclistes, mais on y arrive.

Habitant du quartier (Emile Max) : s'interroge sur l'impact pour les habitants actuels qui n'ont pas de nouvelles habitudes de mobilité ? Qu'est-ce que cela veut dire le mot « porte » ? Quel sera l'impact de l'E40 ? Il ne trouve pas de réponse pour le moment.

Habitant du quartier (Colonel Bourg) : est inquiet du nombre de logements et des bureaux. Cela veut dire autant de voitures. Oserait-on prendre un plan sans parking ? Les camions ne respectent pas les signalisations. On ne tient pas compte des aménagements de Meiser, du boulevard Reyers. Tout ce qui devait venir à la place du viaduc est nié par le plan. Le PAD ne tient pas compte du projet Parkway.

Habitante du quartier : rejoint l'intervenant précédent. Pour la rue Evenepoel, le plan indique différents gabarits qui seront au fond de son jardin. Elle s'en inquiète.

Habitant de Schaerbeek: Il y a actuellement grande fourchette d'estimation dans le plan, de 2000 à 3000 maisons, une grande différence aussi sur l'impact de la mobilité, les gabarits, ... La superficie moyenne par maison est incompatible avec le RRU. Quelle population voulez-vous attirer ? Y aura-t-il des logements publics ? Où vont les écoles ? Il y a une grande concentration de maisons dans le sud-est le plus éloigné des lignes de tram existantes.

Perspective : on est au début de l'élaboration du plan envisagé et la réunion est là pour soulever les questions. Un RIE est imposé. Il étudie tous ces aspects. Des scénarios de densité différents sont étudiés. Tous les impacts sont étudiés. On va vous alimenter de toutes ces données, notamment lors de l'enquête publique. Ceci est une première réunion.

Perspective : le lien avec la rue Emile Max sera traversable à pied. Le carrefour ne sera pas traversant pour les voitures. L'intégration de la place Meiser et du boulevard Reyers dépasse le cadre du plan envisagé. L'équipe Parkway s'occupe du plan global du quartier et on travaille ensemble. Le projet Parkway est illustré sur les cartes du plan envisagé.. On en tient compte. Aucun nouveau stationnement n'est pas une option possible car les deux télés sont déjà de grosses consommatrices de parking. On a discuté avec elles pour le réduire. Dans le futur parking, il y aura une mutualisation et des accès pour les futurs habitants à terme. Moins de personnes viendront en voiture quand les transports en commun seront développés. Les sous-sols du bâtiment existant pourront servir de parking mutualisé avec le parc qui passe au-dessus : au stade actuelle des réflexions, autour de 800 places (nombre à valider par la suite) seront directement connectées avec les voiries au nord et au sud. Cela pourra avoir un effet dissuasif si le parking est loin des habitations.

Perspective : Chaque gabarit proposé fait l'objet d'une réflexion qui intègre plusieurs paramètres, dont l'impact sur les bâtiments et quartiers voisins. Près des portes sont implantés des programmes avec un gabarit assez bas et en lien avec des programmes d'équipements publics comme des crèches ou des

commerces de proximité. Il y a donc une accroche et une transition entre le nouveau quartier et les environs. Pour rappel, un RIE traitera chaque aspect du projet de plan, dont les gabarits. Ce RIE sera public et mis à l'enquête.

Perspective : Il y aura sûrement une phase de transition (chantiers) pas évidente, mais à terme, il y aura une accessibilité directe à un parc, des équipements (crèches, écoles,...), commerces de proximité, horeca... pour les quartiers environnants. La rue Colonel Bourg disposera de nouveaux services beaucoup plus proches. Alors que rien de tout cela n'existe pour l'instant.

Perspective : différentes typologies de logements seront prévues. Le Gouvernement a déjà décidé qu'il y aurait au moins 15% de logements publics. Des typologies différentes seront prévues (appartements, maisons unifamiliales, concept Soho où habitation et travail sont liés). Tout ne sera pas figé par le plan envisagé mais plutôt induit par les gabarits possibles et les évolutions du marché. Les écoles sont implantées actuellement à différents endroits. Mais l'emplacement n'est pas figé.

Habitant du quartier (Georgin-Mommaerts) : signale que le projet de l'ancienne imprimerie est mal implanté sur le plan car selon le permis, le bâtiment vient à front de rue. Et ils ont vendu ce plan en étant sans vis-à-vis et maintenant vous proposez des immeubles devant. Tous les espaces libres sont actuellement occupés par les télés et sont saturés. Comment densifier dans ses conditions ? Un énorme HLM est construit qui cannibalise les parkings du quartier. Toute la chaussée de Louvain est cannibalisée par De Lijn et la STIB n'y a pas accès. Il faut uniformiser la tarification et faire collaborer la Stib et De Lijn.

Agoria Real Estate/Blue Point : on se renseigne sur les obligations d'intégrer les riverains pour avoir une réflexion avec les autres activités économiques prévues. Le projet est intéressant pour améliorer la qualité de vie, intéressant pour les urbanistes. Est-ce qu'on peut prévoir dans un PAD une réflexion smart cities ? Il y a ici une opportunité d'avoir un smart district.

Habitant du quartier : demande si une infrastructure sportive est prévue.

Perspective : confirme que des réunions sont en cours pour implanter des infrastructures sportives sur le site.

Comité Wolu-interquartier : a déjà participé il y a 5 ans à la réflexion. Il demande si l'autoroute va être transformée en boulevard urbain et quand ? Et quelles seront les écoles et crèches sur le site Mediapark, s'il y a déjà des implantations précises et quand cela pourra-t-il se concrétiser.

Comité de quartier Opaal-Opale et plateforme Reyers : relève un manque de dialogue avec les zones alentours. Il s'interroge sur le parc « soi-disant » de huit hectares. Il a l'impression qu'il n'y a pas un véritable parc, et des gabarits très élevés. Il félicite Perspective avec l'organisation de ces réunions de participation mais, il en faut plus, et mettre à disposition du public du papier, pour une vraie participation, et communiquer les slides car cela n'a pas été fait à la réunion précédente.

Perspective : les slides seront sur le site avant la fin de la consultation publique.

Habitant du quartier : Un riverain évoque l'Enclos des asphyxiés, et non l'Enclos des Fusillés pour souligner les problèmes de trafic.

Habitante de Bruxelles : venue à vélo, s'inquiète des changements climatiques. Le parc n'est pas si grand. Elle s'inquiète pour la nature qui est présente et qu'il ne faut pas brutaliser. Suggestion mobilité : faire du co-

housing, prévoir des services communs pour les transports, vélos et autres. Développer davantage la nature et agrandir le parc. Elle demande si l'étude phytosanitaire pourra être mise à disposition sur le site ? Elle demande des espaces communs pour les habitants.

Perspective : on travaille avec le CIRB sur l'aspect smart cities. D'autres cités des médias ont été visitées avant de commencer les réflexions sur ce site. Il y a des rencontres physiques nécessaires pour des activités médias, mais on travaille aussi sur la mise en réseau des entreprises.

Perspective : l'ambition est de fabriquer un écosystème pour les activités médias. Un des regrets de Barcelone est le manque de logements dans leur quartier média. Il faut une masse critique d'habitant pour qu'un quartier soit vivant.

Perspective : confirme que le rez-de-chaussée du bâtiment Vlan n'est pas représenté sur le plan. Par rapport aux constructions proposées sur le site VRT-RTBF, Perspective remarque que actuellement d'un point de vue réglementaire (PRAS) le site est complètement constructible et l'a toujours été. Inscire un parc non constructible de 8 ha dans le plan envisagé pour Mediapark assure que 40% du site sera toujours un parc urbain. La démarche est la suivante : la Région a racheté les vingt hectares du site, et huit seront réservés à l'espace public. Le reste fera l'objet de développements immobiliers avec de potentielles ventes de lots. Le parvis sera plutôt minéralisé pour des raisons d'usage mais il y a de grandes zones vertes. Dans la partie ouest, les arbres sont représentés jeunes et donc plus petits, mais ils se développeront. Bruxelles-Environnement a participé à l'étude et a développé une réflexion à plus long terme. Il y a des parties complètement inaccessibles car dangereuse. Il faut couper et planter le plus vite possible.

Perspective : Pour les activités sportives, certains usages sont prédéfinis dans le parc mais le projet plus précis de l'aménagement du parc sera fait par un paysagiste. Des terrains de sport pourront s'implanter là où il n'y a pas d'arbres. Dans certains îlots, certains équipements sont proposés mais pas imposés.

Perspective : Miguel explique qu'il s'agit d'un plan, pas d'un projet d'architecture. On a constaté dans le plan qu'on a besoin au moins de deux écoles. Dans le plan, on prévoit l'espace pour pouvoir les réaliser.

Perspective : une comparaison avec la taille de différents parcs existants. Le parc est relativement grand.

Perspective : en conclusion on retient qu'il faudra davantage de réunions, que la mobilité est cruciale, qu'il faut continuer à travailler concomitamment sur ce projet et aussi sur les autres projets dans le reste du quartier, comme Parkway, et on remercie les intervenants.